

COPIL AFA

Bureau Fédéral – 12-13/04/2024



Point de situation

- Réunions régulières du COPIL AFA
- Suite à la validation de la cartographie des risques par le Comité Directeur fédéral des 16-17 février 2024 :
 - **Extension de la cartographie des risques** auprès de la LNB et LR Sud / CD13 (en cours)
 - Mise en place du **suivi des actions** (rapport AFA et GT)
 - **Actions à prioriser** au regard de la cartographie sur les principaux risques identifiés

Sur le dispositif de lanceur d'alerte

- Rappel point évoqué au rapport AFA et GT en application de la Loi Sapin 2

Le COPIL AFA retient de distinguer :

- **1 → l'outil de recueil de l'alerte / la plateforme (externalisation)**
- **2 → la gestion interne des alertes (FFBB).**

La mise en œuvre du dispositif de lanceur d'alerte → **Priorité avec un objectif de déploiement au 1^{er} juillet 2024.**

→ Le COPIL AFA préconise de procéder à une consultation/mise en concurrence des acteurs pour le développement d'un outil de recueil d'alerte / plateforme (1)

→ Proposition au Bureau Fédéral

[Le COPIL AFA se réunira le 27 avril prochain pour avancer sur les travaux liés à la mise en place du dispositif et risques identifiés]

VOTE

Résolution N°01– Dispositif lanceur d’alerte

- Résolution n°01 – Dispositif lanceur d’alerte
 - OUI / NON



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

